

TRIATHLON DES 2 AMANTS – TEAM VAL EURE TRIATHLON

REGLEMENT INTERIEUR

● Article 1 : Présentation des épreuves

Le Team Val Eure organise 2 triathlons aux formats S et L et un Triathlon Jeunes.

Les épreuves sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur.

Tout concurrent prenant le départ à l'une des épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect.

● Article 2 : Conditions de participation

Les épreuves sont accessibles aux catégories d'âge suivantes :

		CATEGORIES					DISTANCES		
		Minime	Cadet	Junior	Sénior	Master	Natation	Vélo	CAP
Format S	Individuel		✓	✓	✓	✓	750 m	23 km	5 km
	Relais	✓	✓	✓	✓	✓			
Format L	Individuel			✓	✓	✓	1 900 m	85 km	19 km
	Relais			✓	✓	✓			

Pour les relais :

- o les équipes féminines ne seront composées que de femmes,
- o les équipes masculines, que d'hommes,
- o les équipes mixtes, d'hommes et de femmes.
- o un même athlète peut concourir sur 2 des trois disciplines.

	CATEGORIES		DISTANCES		
	ANNEE DE NAISSANCE		Natation	Vélo	CAP
Course 1	De benjamin à minime De 12 à 15 ans (2007 à 2010)		200 m	5 km	1 600 m
Course 2	De poussin à pupille De 8 à 11 ans (2011 à 2014)		100 m	2 km	800 m

Pour les jeunes, le VTT est OBLIGATOIRE quelle que soit la catégorie d'âge.

Chaque jeune recevra une récompense pour sa participation.

● Article 3 : Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent sur internet via le site d'inscription en ligne choisi par l'organisateur (*frais d'inscriptions en ligne à la charge du concurrent*) ou par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription. Le règlement doit être envoyé conjointement avec le bulletin d'inscription. Toute inscription non complète ne sera pas prise en compte.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.

Les écoles de triathlon peuvent faire parvenir leur liste de participants par mail à l'adresse suivante : triathlon2amants@gmail.com

Clôture des inscriptions en ligne **le mercredi 14 septembre à minuit.**

Fin des inscriptions courrier **le vendredi 9 septembre** (cachet de la poste faisant foi)

- **Article 4 : Annulation - Remboursement**

En cas d'annulation du fait de l'organisateur : les frais engagés seront reversés au concurrent à l'exception des frais d'inscription restant dus au site d'inscription pour les frais de gestion.

En cas d'annulation du fait du concurrent : aucun remboursement ne sera effectué pour une annulation sans raison médicale, justifiée par un certificat médical. Les frais d'inscription resteront dus au site d'inscription.

- **Article 5 : Nombre de concurrents :**

Pour garantir la sécurité des participants, les inscriptions individuelles sont limitées à **250** pour le L, **250** pour le S, **et 80 équipes** : 30 sur le L et 50 sur le S.

- **Article 6 : Pièces à fournir :**

Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition :

- licence parfaitement lisible en cours de validité

Pour les licenciés FFTRI Loisir :

- licence parfaitement lisible en cours de validité
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de moins de 3 ans à la date de l'épreuve

Pour les non licenciés FFTRI :

- Pièce d'identité
- Pass Journée dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de moins de 3 ans à la date de l'épreuve.

Pour les mineurs l'autorisation parentale est obligatoire quelle que soit la course.

- **Article 7 : Tarifs :**

Le cout de l'inscription comprend :

- L'accès à la base de loisirs
- Le dossard et la participation à la compétition
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements
- La sécurité

		Licenciés FFTRI	Non Licenciés FFTRI
Format S	Individuel	28 €	33 € (Pass Tri 5 €)
	Relais	39 € par équipe + 2 € par non licencié ou licence loisir	
Format L	Individuel	95 €	135 € (Pass Tri 40 €)
	Relais	126 € par équipe + 2 € par non licencié ou licence loisir	
Jeunes	Individuel	10 €	

- **Article 8 : Chronométrage :**

En dehors du format jeune, le chronométrage sera effectué par un système de puce. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce devra être restituée à l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée **30 €** par l'organisation.

- **Article 9 : Sécurité :**

1. Pour des raisons de sécurité ou d'autorisation, l'organisateur peut être amené à imposer des règles spécifiques (changement ou réduction des parcours, distance natation...). L'organisateur prendra la décision après avis consultatif de l'Arbitre Principal, du responsable médical, du délégué technique de ligue ou fédéral présent.
2. Tout accompagnement extérieur d'un athlète est strictement interdit sous peine de disqualification. Les organisateurs assureront la sécurité des participants à l'aide d'un dispositif de secours couvrant l'ensemble des itinéraires.
3. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité aussi bien en course que dans le parc à vélo. Néanmoins, *« le concurrent doit connaître et respecter ; La réglementation sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course ainsi que les instructions des officiels »*. article 5.1 de la réglementation sportive FFTRI 2022.
4. La sécurité sera assurée sur le parcours natation par des membres d'une association de sauvetage nautique et des kayakistes, sur les parcours vélo et course à pied, par des signaleurs et des motards d'une association dédiée à l'encadrement des manifestations sportives.
5. 3 équipes médicales d'intervention rapide seront présentes : 2 sur le parcours, 1 sur le site.
6. Il est fortement conseillé à chaque concurrent de disposer de matériel en bon état et de kit de réparation.
7. Toutes les mesures de protection du matériel des concurrents seront prises dans le parc à vélo. Toutes les entrées et sorties devront se faire par un accès unique. A la fin de leur épreuve, pour sortir du parc à vélo, les concurrents devront présenter leur dossard. La sécurité normale étant ainsi assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en particulier casques, combinaisons, compteurs,...
8. Le parc à vélo sera fermé impérativement 1/4 heure avant le départ de chaque course. Seules les affaires de course y seront autorisées aux emplacements des triathlètes.

- **Article 10 : Retrait des dossards et ceinture**

Les dossards sont à récupérer sur présentation de la licence en cours de validité, ou d'une pièce d'identité avec certificat médical (cf. article 6 du règlement «pièces à fournir»).

Pour les relais, un seul membre de l'équipe retirera les dossards. Il devra se munir des pièces justificatives de chacun des membres de son équipe.

Le retrait des dossards se fera à la base de loisir de Poses le jour de l'épreuve.

L'utilisation d'une ceinture pour le dossard est obligatoire : 1 seul dossard sera fourni par l'organisateur. Conformément à la Réglementation Sportive "le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible »

- **Article 9 : Barrière horaire**

Pour le L : pas de départ de CAP 5h30 après le départ ;
Pour le S : pas de départ en CAP 1h45 après le départ.

- **Article 10 : Droit à l'image**

En participant aux épreuves, l'athlète autorise la diffusion de son image (papier, site internet...), pour la promotion du triathlon « Team Val'Eure Triathlon » et renonce à toute rémunération.

- **Article 11 :**

Le pass sanitaire pourra être contrôlé pour le retrait du dossard si la législation le demande encore à la date de l'épreuve. Les consignes sanitaires en vigueur à la date de l'évènement devront être appliquées sur toute la zone de vie du triathlon.